



PROALIM MOUSSE 13

gamme
PROALIM



DÉGRAISSANT ALCALIN MOUSSANT POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

- Idéal en utilisant le Concept ZDS (*Zep Dilution System*).
- Pratique : produit une mousse stable qui adhère aux surfaces.
- Efficace : élimine graisses cuites, protéines, sang et huiles organiques.
- Puissant : dissout rapidement les graisses animales, végétales et les suies.
- Non chloré. N'émet pas de vapeurs corrosives.
- Sans attaque sur l'aluminium, les métaux ferreux, les peintures et les joints à la dilution d'emploi.
- Polyvalent : s'applique à haute ou basse pression, à chaud ou à froid.
- Utilisable en milieu alimentaire, conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013.
- Sans phosphates ni solvants.
- Economique et concentré : s'utilise à faible dilution.
- Tensioactifs biodégradables à plus de 90 %.

Dégraisse les murs, les sols, les carrelages et faïences, les filtres de hottes, les éviers, les tables de travail et les intérieurs des véhicules frigorifiques de produits alimentaires...

UTILISATEURS

Industries agroalimentaires, conserveries, industries laitières, boulangeries, usines de traitement du poisson, du vin, de la viande, cuisines des collectivités, brasseries, supermarchés...

APPLICATION

S'utilise toujours dilué dans l'eau, **au minimum à 2 % en entretien et au maximum à 10 % pour des souillures importantes**. Pulvériser la solution de bas en haut. Laisser agir 5 à 10 minutes, brosser si nécessaire. Rincer abondamment à l'eau claire, de préférence avec un surpresseur.

Nota : ne jamais laisser sécher le produit sur le support avant rinçage. Ne jamais utiliser le produit pur.

S'UTILISE AVEC

ZDS, centrale mousse, canon à mousse, pistolet à détergent, brosses "Gamme Agro", nos surpresseurs.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect : liquide limpide rouge.

Densité : 1,1 environ.

pH pur : 13,5 environ.

CONDITIONS D'EMPLOI

Le produit pur rend les peintures mates. Eviter le contact du produit pur avec les vitres, l'aluminium et le zinc. Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société

Pro5 www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes, vêtements de protection.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D2300-1112-1379

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

